

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°31/2026**

Séance du 15 avril 2026

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : HAMMOUDA Jeannine

**Présents** : DARIO Alain, POMPA Jean-Antoine, FONT Marie, PLA Michel, HAMMOUDA Jeanine, SCHMITT Henri, GRAELL Alain, GHIRELLO Jean-Louis, FABREGA Catherine, ROTA Brigitte, DURAND Christophe, BIELLE Chantal, NEVEU Peggy, MAS Nicolas, BRUNET François, BUGSEL Alice, MEY Marie.

**Procurations** : CRUANAS Pauline à BRUNET François, MAHIEU Pierre à POMPA Jean-Antoine

**Absents** : CRUANAS Pauline, MAHIEU Pierre

**Date de la convocation** :

10 avril 2026

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) 2026 : INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION**

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune.

Le coût des travaux est estimé à 50 570,00 euros HT.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de présenter une demande de subventions auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - 2026 pour le projet cité ci-dessus.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la demande de subventions auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales dans le cadre du FIPD 2026 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

